



URGENT : INFORME ORALEMENT DE MON FUTUR LICENCIEMENT FIN DECEMBRE

Par **PSY_C3PO**, le 12/12/2010 à 19:40

bonjour

mardi dernier j'ai eu l'info avec mon directeur regional que mon directeur general voulait fermement me licencier d'ici fin decembre.il a aussi expliqué qu'il me payerait ce qu'il me devait

mon DR m'informe que je serai convoqué sur paris le mecredi 15 decembre. il me dit aussi qu'il ne faut pas que je m'inquiète,on me payera ce qu'on me doit.

vendredi je n'avais toujours pas de recommandé , donc j'ai posé la question a mon DR sur ce rendez vous.

apres renseignement aupres du DG , le DR m'informe que le DG me fixe ORALEMENT le rendez vous sur paris, sans m'envoyer de courrier ni pour le rdv, ni pour l'horaire

1-qu'en pensez vous? je suis perplexe sur les intentions (cachées?) de ma direction .

2-me ferait il venir pour trouver un accord préalable a une future nego AVANT le licenciement réel?

3- dois je m'y rendre ou non?....

4- dois prendre de suite un avocat ou un conseil?

5- le delegue du personnel est au courant, puis je le faire venir alors que rien n'est officiel?

je suis depuis 16 ans dans cette entreprise et j'occupe mon poste actuel depuis dix ans.

aucun avertissement, aucune sanction en dix ans

actuellement, la raison du licenciement aurait plutot un rapport avec mes resultats (societe commerciale)

le rdv etant dans trois jours toute réponse rapide serait la bienvenue....

Par **P.M.**, le 12/12/2010 à 19:50

Bonjour,

Vous n'avez pas à répondre à une telle convocation orale puisque l'[art. L1232-2 et suivants du Code du Travail](#) sont formels...

Je vous conseillerais donc de prévenir l'employeur toujours oralement que vous ne vous y

rendrez pas...